



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2005
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 12 octobre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à la lettre de ce dernier datée du 29 juin 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint les informations complémentaires qu'il a demandées concernant les mesures que la Norvège a prises en vue de l'application de la résolution 1540 (2004).



**Annexe à la note verbale datée du 12 octobre 2005, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Observations générales sur les renseignements
demandés par le Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1540 (2004) à propos du rapport
de la Norvège**

On notera que les observations de la Norvège sur les renseignements demandés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) se présentent en deux parties : premièrement, observations d'ordre général sur les différents aspects des lois et des règlements norvégiens relatifs à la prolifération des armes de destruction massive; deuxièmement, des réponses portées sur le tableau avec indication des textes et des références.

Observations générales sur le paragraphe 2 du dispositif

La Norvège estime qu'elle s'acquitte désormais des obligations fondamentales fixées au paragraphe 2 de la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Depuis le premier rapport, aucune législation nouvelle n'a été promulguée en rapport avec la résolution. La Norvège, qui prépare un nouveau Code pénal, évaluera soigneusement à cette occasion ses obligations en vertu du paragraphe 2 et, en tenant dûment compte, veillera à ce que le nouveau code satisfasse pleinement aux exigences de cette disposition.

Législation concernant les matières nucléaires

Ainsi qu'il a été mentionné dans le premier rapport, l'article 152 du Code pénal érige en infraction le fait de recevoir, posséder, utiliser, transférer, modifier, céder ou distribuer sans autorisation légale toute matière à base de plutonium ou d'uranium et d'entraîner ainsi un risque de dommage à l'état physique, à la santé, à la propriété ou à l'environnement d'autrui. En outre la tentative et la complicité d'infraction sont également passibles de sanctions pénales, en vertu de l'article 152 a). En droit norvégien, est considérée comme complice des actes énumérés à l'article 152 a), toute personne qui finance intentionnellement l'un quelconque de ces actes.

De manière générale, il faut souligner qu'en droit norvégien, il n'est pas nécessaire pour qu'il y ait complicité que l'infraction visée, par exemple à l'article 152 a), soit consommée. Il suffit simplement qu'elle soit tentée pour que la personne l'ayant intentionnellement financée devienne complice en droit pénal.

Par ailleurs, les articles 152 a) et 153 a) (i.a.) du Code pénal disposant que les complices encourent la même peine (en norvégien : « Medvirkning straffes på samme måte ») s'appliquent à toute personne qui participe (y compris par le financement) à la commission de l'infraction ou y concourt de quelque façon.

Les observations qui suivent, dans toute la mesure où elles se rapportent à la complicité, au financement, à l'assistance, etc., doivent être lues à la lumière des observations générales.

D'autre part, l'article 5 de la loi n° 28 du 12 mai 1972 concernant les activités liées à l'énergie atomique érige en infraction le fait de fabriquer, posséder, stocker, traiter, transporter, vendre, céder ou de quelque autre manière détenir des substances nucléaires sans autorisation du ministère compétent. En outre, la tentative d'infraction ou de complicité dans l'une des activités précitées est également érigée en infraction pénale. Quiconque finance ces actes est, ainsi qu'il a été indiqué, réputé complice.

Législation concernant les armes biologiques

Comme on l'a déjà dit dans le premier rapport, l'article 153 a) du Code pénal punit le fait de mettre au point, produire, stocker ou de quelque autre manière obtenir ou posséder des toxines ou autres substances bactériologiques ou biologiques. En outre, la tentative de commettre une des infractions énoncées à l'article 153 a) et le fait d'y participer comme complice sont également des infractions pénales. Est considérée comme complice toute personne finançant une des activités précitées.

Législation concernant les armes chimiques

L'article premier de la loi n° 6 du 10 mai 1994 relative à l'application de la Convention sur les armes chimiques punit le fait de mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, transférer, etc., des armes chimiques en violation de la Convention. En outre, la tentative de commettre une des infractions énoncées à l'article premier et le fait d'y participer comme complice sont également érigés en infraction pénale. Est considérée comme complice toute personne finançant une des activités précitées. D'autre part, l'article 153 a) du Code pénal réprime la production, le stockage, l'obtention et la détention de toxines, quels qu'en soient l'origine ou le procédé de production, lorsque la nature ou la quantité de ces substances ne peuvent être justifiées par un usage à des fins de prévention, de protection ou autres fins pacifiques.

Législation concernant les actes terroristes et le financement du terrorisme

Les dispositions précitées doivent être rapprochées des articles 147 a) et b) du Code pénal, qui érigent en infractions pénales graves, respectivement, les actes terroristes et le financement du terrorisme. La législation norvégienne réprime de manière générale le financement des actes terroristes, considéré comme complicité de terrorisme. Ce que fait l'article 147 b) du financement des actes terroristes, c'est l'ériger en infraction autonome pour en souligner ainsi la gravité.

D'après le paragraphe 1 de l'article 147 b), est pénalement responsable quiconque obtient ou collecte des fonds ou autres moyens financiers en vue de les utiliser, en tout ou partie, pour financer des actes terroristes. D'après le paragraphe 2, est pénalement responsable quiconque met des fonds ou autres moyens financiers, ou des services bancaires ou autres services financiers à la disposition :

- D'une personne ou entité qui commet ou tente de commettre les actes criminels énumérés à l'article 147 a);
- De toute entité appartenant à cette personne ou à cette entité ou contrôlée par elle; ou

- De toute personne ou entité agissant au nom ou sous la direction de cette personne ou entité.

Observations générales concernant le transport

Règlement n° 1264 du 11 novembre 2002 concernant le transport des marchandises dangereuses par route et par chemin de fer

Le transport routier des marchandises dangereuses est régi, en Norvège, par l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et par le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID). Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces deux réglementations ont intégré les dispositions des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, reprises dans le Règlement n° 1264 du 11 novembre 2002 concernant le transport des marchandises dangereuses par route et par chemin de fer.

Ces normes de sécurité comprennent des dispositions destinées à réduire les risques de vol et de détournement. Des mesures de sécurité coordonnées s'imposent pour les marchandises très dangereuses, celles qui présentent le risque d'être détournées aux fins d'actes terroristes et d'avoir ainsi de graves conséquences telles que destruction et attentats massifs. Dans le cadre de ces mesures, il faut répartir les responsabilités, enregistrer les matières dangereuses, définir les mesures à prendre pour réduire les risques, notamment par la formation et l'adoption de politiques et des pratiques de sécurité, ainsi que les procédures de déclaration et de réaction en cas de menace, et protéger les marchandises en cours de transport.

Observations générales concernant les incendies, les explosions et les accidents

Loi n° 20 du 14 juin 2002 relative à la prévention des incendies, des explosions et des accidents associés à des substances dangereuses, et aux services de lutte contre l'incendie (« Loi sur la prévention des incendies et des explosions »)

La loi sur la prévention des incendies et des explosions a déjà été mentionnée à propos du paragraphe 3 a) de la résolution, à la page 5 du rapport de la Norvège sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Les développements qui suivent donneront quelques précisions.

La loi vise à protéger la vie et la santé de l'homme, l'environnement et les biens matériels contre les incendies et les explosions, les accidents associés aux substances et aux marchandises dangereuses, et contre d'autres accidents graves. La prolifération des armes chimiques n'en relève pas directement même si les substances auxquelles elle s'applique peuvent être utilisées pour produire de telles armes. Bien que la loi ait pour objet direct de protéger contre les accidents, plusieurs de ses dispositions peuvent aussi protéger indirectement dans une certaine mesure contre la prolifération des matières pouvant servir d'armes chimiques.

La loi sur la prévention des incendies et des explosions s'applique aux missions de prévention des accidents et dégâts liés à la manutention des substances dangereuses et à leur transport par route. Elle s'applique aussi aux missions concernant les préparatifs et les mesures destinés à faire face aux accidents graves, qui appellent l'intervention des pompiers. L'article 4 de la loi définit la « manutention » comme toute activité associée aux substances dangereuses, telles

que la fabrication, le stockage, le traitement, le transport, le chargement, le déchargement, l'échange, le commerce, l'importation, l'exportation, le transfert, l'utilisation et la destruction.

Les dispositions de la loi applicables dans ce contexte sont l'article 6 sur les mesures préventives de sécurité et d'entretien, qui énonce les obligations générales du propriétaire et de l'utilisateur des ouvrages; l'article 19, relatif aux conditions générales de sécurité dans les entreprises; l'article 20, qui fixe le niveau de sûreté dans les entreprises qui manutentionnent des substances dangereuses, etc.; et l'article 42, qui est une clause pénale.

Observations générales sur l'énergie atomique

Loi n° 28 du 12 mai 1972 concernant les activités liées à l'énergie atomique

Selon cette loi, « il est interdit de fabriquer, posséder, stocker, manutentionner, transporter, vendre, céder ou détenir de quelque autre manière des substances nucléaires sans l'autorisation du ministère compétent ». Les interdictions qu'elle fixe sont développées dans le Règlement n° 433 du 12 mai 2000 sur la possession, le transfert et le transport de matières nucléaires et de matériel à double usage. Ce règlement énonce également, entre autres obligations, celle de tenir la comptabilité des matières nucléaires, de déclarer les produits à double usage, d'obtenir une licence d'exportation, etc. Le Règlement n° 1809 du 2 novembre 1984 régissant la protection physique des matières nucléaires fixe le régime de base applicable à ces matières à la fois sur le site des réacteurs et en cours de transport. Les recommandations données dans l'INFCIRC/225/Rev.4 de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont le fondement juridique de tout ce que fait la Norvège en matière de protection physique des matières nucléaires. Un travail est actuellement en cours pour transposer dans la législation nationale les modifications introduites dans les recommandations de l'INFCIRC/225, de la révision 3 à la révision 4.

Observations générales concernant le contrôle des exportations

La loi du 18 décembre 1987 sur le contrôle des exportations et les règlements d'application du 10 décembre 1989 couvrent l'ensemble des contrôles des exportations stratégiques (aussi bien les armes, le matériel et les technologies militaires que les marchandises et technologies à double usage). Le 24 juillet 2005, cette loi a été amendée de façon à prendre en compte le terrorisme et à élargir le contrôle des opérations commerciales de courtage à certains produits à double usage sensibles. Les règlements seront actualisés en conséquence.

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	La Norvège ne possède ni ne fabrique d'armes de destruction massive	Par principe
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	La Norvège réaffirme sa position ferme en faveur du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération	Page 2 du rapport
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	La Norvège est déterminée à empêcher toute forme d'aide à des acteurs non étatiques tentant de se procurer des armes de destruction massive et leurs vecteurs	Page 4 du rapport
4	Convention sur les armes biologiques	X		Page 2 du rapport
5	Convention sur les armes chimiques	X		Page 3 du rapport
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X		Page 2 du rapport
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X		Page 2 du rapport
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X		Page 2 du rapport
9	Code de conduite de La Haye	X		Page 2 du rapport
10	Protocole de Genève de 1925	X	Date de dépôt : 27 juillet 1932	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X		Page 8 du rapport
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)			
13	Autres conventions et traités	X	Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime	Page 11 du rapport

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
14	Autres mécanismes	X	<ol style="list-style-type: none">1. Accord de Wassenaar2. Groupe de l'Australie3. Comité Zangger4. Groupe des fournisseurs nucléaires5. Régime de contrôle de la technologie des missiles6. Initiative de lutte contre la prolifération : membre du groupe de base	Pages 8 à 11
15	Autres			

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production			X	Article 153 a), et 147 a) et b) du Code pénal (actes terroristes)	Pages 4 et 5 du rapport
2	Acquisition			X		
3	Possession			X		
4	Constitution de stocks			X		
5	Mise au point			X		
6	Transport			X	Article 153 a) du Code pénal	Transport à traiter comme un acte de complicité
7	Transfert			X	Article 153 a) du Code pénal	Transfert à traiter soit comme une façon d'obtenir les matières prohibées soit comme un acte de complicité
8	Utilisation			X	Article 147 a) du Code pénal	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées			X	Article 153 a) et 147 a) et b) du Code pénal	Pages 4 et 5 du rapport
10	Facilitation d'activités susmentionnées			X	Article 147 a) et 153 a) du Code pénal	Voir « complicité »
11	Financement d'activités susmentionnées			X	Article 147 a) et b) du Code pénal	Page 5 du rapport
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs			X	Article 153 a) du Code pénal	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées			X	Article 147 a) et b) du Code pénal (actes terroristes)	Pages 5 du rapport
14	Autres					

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production			X	Article premier de la loi portant application de la Convention sur les armes chimiques de 1994	Pages 4 et 5 du rapport
2	Acquisition			X		
3	Possession			X		
4	Constitution de stocks			X		
5	Mise au point			X		
6	Transport			X	Article premier de la loi portant application de la Convention sur les armes chimiques de 1994, article 153 a) du Code pénal sur la complicité dans la commission d'une infraction	Voir « complicité »
7	Transfert			X		Pages 4 et 5 du rapport
8	Utilisation			X	Article 147 a) et b) du Code pénal (actes terroristes)	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées			X		
10	Facilitation d'activités susmentionnées			X	Article premier de la loi portant application de la Convention sur les armes chimiques de 1994, article 153 a) du Code pénal sur la complicité dans la commission d'une infraction	Voir « complicité »

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Financement d'activités susmentionnées			X	Article premier de la loi portant application de la Convention sur les armes chimiques de 1994, article 153 a) du Code pénal sur la complicité dans la commission d'une infraction, article 147 b) du Code pénal sur le financement du terrorisme	Voir « complicité »
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs			X	Article 153 a) du Code pénal	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées			X	Page 4 du rapport	
14	Autres					

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 55 de la loi sur les activités liées à l'énergie atomique, article 152 a) du Code pénal	La fabrication est une infraction si elle fait intervenir du plutonium ou de l'uranium ou des matières en contenant
2	Acquisition	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 152 a), et 147 a) et b) (actes terroristes) du Code pénal, loi sur les activités liées à l'énergie atomique	Pages 4 et 5 du rapport
3	Possession	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X		
4	Constitution de stocks	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 55 de la loi sur les activités liées à l'énergie atomique, article 152 a) du Code pénal	
5	Mise au point	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 55 de la loi sur les activités liées à l'énergie atomique, article 152 a) du Code pénal	Même raisonnement que pour fabrication/production et complicité
6	Transport	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 55 de la loi sur les activités liées à l'énergie atomique, article 152 a) du Code pénal	À traiter comme de la complicité
7	Transfert	X	Loi sur les activités liées à l'énergie atomique	X	Article 152 a), 147 a) et b) du Code pénal (actes terroristes), article 55 de la loi sur les activités liées à l'énergie atomique	Pages 4 et 5
8	Utilisation			X		
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées			X		
10	Facilitation d'activités susmentionnées			X	Article 152 a) du Code pénal	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Financement d'activités susmentionnées			X	Article 147 a) et b) du Code pénal	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs			X	Article 152 a) et 147 a) et b) du Code pénal	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées			X		Page 4 du rapport
14	Autres			X	Interdiction de recevoir, de modifier, de céder ou de distribuer	Pages 4 et 5 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation					
3	Mesures de surveillance des stocks					
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Paragraphe 4 et 6 de la loi relative à la lutte contre les maladies transmissibles			Page 5 du rapport
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Paragraphe 4 et 6 de la loi relative à la lutte contre les maladies transmissibles, Règlement n° 1264 du 11 novembre 2002 relatif au transport par route et par chemin de fer des matières dangereuses			Page 5 du rapport
10	Autres mesures de sécurité					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Règlement n° 1264 du 11 novembre 2002 relatif au transport par route et par chemin de fer des matières dangereuses.			
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique					
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques					
17	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection ? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions prévues ?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
3	Mesures de surveillance des stocks	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	Page 5 du rapport
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	Page 5 du rapport
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
10	Autres mesures de sécurité					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection ? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions prévues ?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Articles 6, 19 et 20 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions		Article 42 de la loi relative à la prévention des incendies et des explosions	
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques					
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Rapports réguliers à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)			Page 5 du rapport
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes					
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques					
19	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique, INFCIRC/117	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	< http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/Sir_table.pdf >
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
3	Mesures de surveillance des stocks	X	Loi relative à la prévention des incendies, explosions et accidents faisant intervenir des substances dangereuses, etc. et les stocks de substances chimiques, loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	Page 5 du rapport : supprimer « Loi relative à la prévention des incendies et des explosions »
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
5	Autres mesures de surveillance	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Loi relative à la prévention des incendies, explosions et accidents faisant intervenir des substances dangereuses, etc. et les stocks de substances chimiques, loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	Page 5 du rapport : supprimer « Loi relative à la prévention des incendies et des explosions »

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	Page 5 du rapport
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	Page 5 du rapport
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
13	Habilitation du personnel	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Loi relative aux activités liées à l'énergie atomique	X		
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. <i>Accord de garanties, entré en vigueur le 1^{er} mars 1972</i> 2. <i>Protocole additionnel entré en vigueur le 16 mai 2000</i>			< http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/Sir_table.pdf >
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	Soutien sans réserve			Page 10 du rapport
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	Participation au programme			< http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC42/Documents/gc42-17.html >
19	Autres accords concernant l'AIEA	X	Convention sur la sûreté nucléaire, Convention commune, Convention sur la protection physique des matières nucléaires, Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires					
21	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Loi de 1966 sur les douanes, Réglementation douanière de 1967, telles que modifiées	X	Loi sur les douanes: répression des violations	Pages 3 et 6 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations		Paragraphe 5 et 6 de la loi sur le contrôle des exportations, Code pénal, éventuellement, si une peine plus sévère s'impose	Page 7 du rapport
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	1. Loi sur la police 2. Loi sur les douanes	X		Pages 3, 6 et 7 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi relative au contrôle des exportations de produits, services, technologies etc., stratégiques (« Loi sur le contrôle des exportations ») telle que modifiée en 2004 2. Réglementation relative au contrôle des exportations telle que modifiée en 2004			Pages 6 et 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Régime de licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
8	Octroi de licences générales	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
9	Dérogations au régime de licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère des affaires étrangères	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
13	Listes de contrôle	X	Listes régulièrement mises à jour (Groupe de l'Australie, Accord de Wassenaar, Groupe des fournisseurs nucléaires, Comité Zangger, Régime de contrôle de la technologie des missiles)	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 8 du rapport
14	Mise à jour des listes	X				
15	Mesures applicables aux technologies	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 8 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
18	Mesures d'application générale	X	Dispositions d'application générale sur les ADM	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
19	Transferts immatériels	X	Transferts de technologie par quelque moyen que ce soit	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Contrôle des armes et du matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
21	Contrôle des transbordements					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
22	Contrôle des réexportations	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Réglementation de l'importation, du transport et de la manutention des substances pathogènes			Page 5 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité	X	Dispositions relatives à tout service fourni à l'étranger			Page 7 du rapport
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes abordées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Loi de 1966 sur les douanes, Réglementation douanière de 1967, telles que modifiées	X	Loi sur les douanes : répression des infractions	Pages 3 et 6 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	1. Loi sur la police 2. Loi sur les douanes	X		Pages 3, 6 et 7 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi relative au contrôle des exportations de produits, services, technologie etc., stratégiques (« Loi sur le contrôle des exportations »), telle que modifiée en 2004 2. Réglementation relative au contrôle des exportations, telle que modifiée en 2004	X	1. Direction des douanes 2. Service sécurité de la Police norvégienne	Pages 6 et 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Régime de licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
8	Octroi de licences générales	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
9	Dérogations au régime de licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère des affaires étrangères	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
13	Listes de contrôle	X	Listes régulièrement mises à jour (Groupe de l'Australie, Accord de Wassenaar, Groupe des fournisseurs nucléaires, Comité Zangger, Régime de contrôle de la technologie des missiles)	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 8 du rapport
14	Mise à jour des listes	X				
15	Mesures applicables aux technologies	X	Réglementation relative au contrôle des exportations, Directives à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation d'armes et de matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 8 du rapport
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
18	Mesures d'application générale	X	Dispositions d'application générale sur les ADM	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
19	Transferts immatériels	X	Transferts de technologie par quelque moyen que ce soit	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Contrôle des armes et du matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
21	Contrôle des transbordements					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
22	Contrôle des réexportations	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations					
26	Principe d'extraterritorialité	X	Dispositions relatives à tout service fourni à l'étranger	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes abordées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Loi de 1966 sur les douanes, Réglementation douanière de 1967, telles que modifiées	X	Loi sur les douanes : répression des infractions	Pages 3 et 6 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	1. Loi sur la police 2. Loi sur les douanes	X	1. Direction des douanes 2. Service de sécurité de la Police norvégienne	Pages 3, 6 et 7 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Loi relative au contrôle des exportations de produits, services, technologie, etc., stratégiques (« Loi sur le contrôle des exportations »), telle que modifiée en 2004 2. Réglementation relative au contrôle des exportations, telle que modifiée en 2004	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Pages 6 et 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Régime de licences	X	Directives du 18 avril 2002 à l'intention du Ministère des affaires étrangères pour le traitement des demandes d'exportation de matières, centrales et équipements nucléaires	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
7	Octroi de licences individuelles	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
8	Octroi de licences générales	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
9	Dérogations au régime de licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère des affaires étrangères	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	
13	Listes de contrôle	X	Listes régulièrement mises à jour (Groupe de l'Australie, Accord de Wassenaar, Groupe des fournisseurs nucléaires, Comité Zangger, Régime de contrôle de la technologie des missiles)	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 8 du rapport
14	Mise à jour des listes	X				
15	Mesures applicables aux technologies	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
18	Mesures d'application générale	X	Dispositions d'application générale sur les ADM	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
19	Transferts immatériels	X	Transferts de technologie par quelque moyen que ce soit	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
20	Contrôle des biens en transit	X	Contrôle des armes et du matériel militaire	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	X	Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations					
26	Principe d'extraterritorialité	X	Dispositions relatives à tout service fourni à l'étranger	X	Loi sur le contrôle des exportations, Réglementation relative au contrôle des exportations	Page 7 du rapport
27	Autres	X	Les dispositions sur le courtage de produits sensibles seront étendues aux produits et technologies figurant dans la Liste de base			Page 7 du rapport

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Norvège

Date du rapport : 28 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	Mises à jour régulières conformément aux obligations internationales liées à la qualité de membre	Page 8 du rapport
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte	X	La Norvège est disposée à prêter son concours sur le plan de l'encadrement législatif et réglementaire	Pages 3 et 8 du rapport
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/multilatéraux)	X	Contribution au Partenariat mondial du Groupe des Huit (G-8); contribution à la destruction d'armes chimiques en Fédération de Russie; contribution aux fonds et activités de l'AIEA et de l'OIAC; aide financière	Pages 8 et 9 du rapport
6	Information à l'intention des industriels	X	Dialogue établi avec les entreprises et programme de sensibilisation	Pages 3 et 11 du rapport
7	Information à l'intention du public	X	Dialogue établi avec la société civile, programme de sensibilisation	Pages 3 et 11 du rapport